

REQUERANT

Nice, le 26/01/2021

M. ZIABLITSEV SERGEI

demandeur d'asile sans moyens de subsistance
à partir du 18/04/2019

Adresse pour correspondance :

Chez Forum Réfugiés
111 Bld de la Madeleine COSI -91036
06000 NICE
bormentalsv@yandex.ru

Référé liberté !

LE CONSEIL D'ETAT,
section du contentieux,
1 place du Palais Royal, 75100 PARIS
www.telerecours.conseil-etat.fr

contre

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE
18 avenue des fleurs
CS 61039 06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 06 09 58 05 30
Télécopie : 04 93 55 89 67

Dossier N°2100046

**DEMANDE DE RECUSATION
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE
ET DU CHANGEMENT DE JURIDICTION.**

Le 7.01.2021 j'ai déposé une requête **en référé liberté** auprès du tribunal administratif de Nice en vertu de la compétence territoriale, mais je l'ai demandé à s'abstenir d'examiner ma requête en raison de l'existence d'un conflit d'intérêts.

J'ai également rappelé les récusations précédemment déposées à la composition du tribunal, qui n'ont pas été examinées par le Président de la section du contentieux du Conseil d'état.

Bien que la requête en référé ait été enregistrée sous un numéro 2100046 , aucune action n'a été entreprise par la suite par le tribunal selon l'information dans mon compte sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/> (annexe 1)

Les 19 jours se sont écoulés depuis que j'ai saisi le tribunal administratif de Nice, mes droits fondamentaux continuent d'être violés, je continue d'être soumis à la torture et à des traitements inhumains jusqu'à ce jour et aucune mesure provisoire n'a été prise.

En raison du refus d'accès au tribunal, j'ai intenté une action en justice contre ce tribunal – dossier du Conseil d'Etat N° 447914 du 14.01.2021.

Sur la base des faits exposés, je demande la modification **dans la procédure de référé** de la compétence territoriale de ma requête en référé, car son examen par le tribunal administratif de Nice n'est pas possible en vertu du paragraphe 1 de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, du paragraphe 1 de l'art 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En outre, je fais appel dans chaque requête non seulement de la violation de mes droits par l'OFII et la préfecture, mais de toutes les décisions du tribunal administratif de Nice qui annulait depuis 14 mois les règles de droit et légalisait les traitements inhumains et dégradants interdits par la loi.

Donc, à chaque fois, il devient « juge dans son cas », ce qui me prive du droit à la défense judiciaire.

"...les conséquences pratiques de toute décision judiciaire doivent être soigneusement prises en considération... » (*§ 58 de l'Arrêt de la CEDH du 13.06.79 dans l'affaire «Marckx V.Belgium»*).

Les conséquences pratiques dans mon cas sont

- 1) privation de tous les moyens de subsistance et de logement du demandeur d'asile **pendant 21 mois** par la faute du tribunal
- 2) déni de justice flagrant
- 3) légalisation des activités criminelles et de corruption du pouvoir exécutif dans le département des Alpes-Maritimes

Dans l'attente de l'accès à la justice, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, l'assurance de mes salutations distinguées.

Annexe :

1. Télérecours – déroulement du dossier 2100046
2. Liste de déni de justice au 26.01.2021
3. Requête en référé du 7.01.2021

M. ZIABLITSEV Sergei



citoyens.telerecours.fr/#/historique/93959


Сервисы

CONSEIL D'ÉTAT

Dossier : 2100046

Requête contre préfet et OFII le 7.01.2021

JURIDICTION : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE - 8ÈME CHAMBRE



Analyse

référé liberté : injonction attribution bénéfice conditions matérielles d'accueil pour demandeur d'asile - ressortissant russe né le 17/08/1985

Historique

Inverser l'ordre chronologique

07/01/2021

DE : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE
A : MONSIEUR ZIABLITSEV SERGEI
REQUÊTE NOUVELLE

- 24414_AccuseRequete.pdf
- 24414_AccuseEnregRequete.pdf
- 1097840719_Acte_attaque.pdf
- 1097840720_Copie_integrale_de_lattestation_dun_demandeur_dasile.pdf
- 1097840721_Copie_integrale_de_la_notification_de_IOFI_de_18.04.2019.pdf
- 1097840722_Copie_integrale_de_la_lettre_du_DDH_du_21.10.2020.pdf
- 1097840723_Copie_integrale_de_lappel_a_IOFI_du_26.12.2020.pdf
- 1097840724_Copie_integrale_de_lappel_au_115_du_26.12.2020.pdf
- 1097840725_Copie_integrale_du_courriel_a_IOFI_et_le_115_du_01.01.2021.pdf
- 1097840726_Copie_integrale_de_la_recommandations_de_JRS_du_31.12.2020.pdf
- 1097840727_Copie_integrale_de_la_recommandations_de_JRS_du_01.01.2021.pdf

10 Photos .pdf

ilovepdf_merged.pdf

ÉTAT DU DOSSIER

Enregistré

Ajouter

12:12:54

mardi 26 janvier 2021

NOM DU DOSSIER

Requête contre préfet et OFII

REQUÉRANT

Monsieur ZIABLITSEV SERGEI

janvier 2021						
lu	ma	me	je	ve	sa	di
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

Paramètres de date et de temps

FRA 12:12 26/01/2021

Déni de justice depuis 21 mois <http://www.controle-public.com/fr/Droits>

Requête de violation du droit à un niveau de vie décent- déni de justice flagrante

- 1) Dossier TA N°1904501-dossier CE N°435228
- 2) Dossier du TA N°1904569 - dossier du CE N°435267
- 3) Dossier du TA N°1904598 - dossier du CE N°435268
- 4) Dossier du TA N°1904685 - dossier du CE N°435360
- 5) Dossier du TA N°1905263 - dossier du CE N° 436115
- 6) Dossier de réctification de l'ordonnance N°436115
- 7) Dossier du TA N°1905327 - dossier du CE N° 436211
- 8) Dossier du TA N°1905339- dossier de la CAAM N°200441- dossier du CE N° 440157
- 9) Dossier du TA N°1905424- dossier du CE N° 436134
- 10) Dossier TA N°1905964- dossier CE N° 437559
- 11) Dossier du TA N°1905575- dossier du CE N°436664
- 12) Dossier du TA N°1905995- dossier du CE N°437169- dossier du N° CAAM N° 20MA00778- dossier du CE N° 439486
- 13) Dossier du TA N°200181- dossier du CE N° 438066
- 14) Dossier du TA N°1905479- dossier du CAA de Marseille N°2001780
- 15) Dossier du TA N°2001255- ref BAJ N°2000994- dossier du CE N°439771
- 16) Dossier du TA N°2002724 - dossier du CE N°442084
- 17) Dossier du TA N°2002781 - dossier du CE N°442376
- 18) Requête réctification des décisions N° 2001255-N°440147-N°43977
- 19) Dossier du TA N°2002867 - dossier de la CAAM N°20MA02744 –
- 20) Dossier du TA N°2002868 - dossier de la CAAM N°20MA02745 - dossier du CE N°442410- Dossier de la CAAM N°2002745- dossier TA de Nice N°2003655
- 21) Dossier du TA N°2003842 - dossier de la CAAM N°2003672 - dossier du CE N°445210
- 22) Dossier du TA N°200399 - dossier du CE N°
- 23) Dossier du TA N°2004044 - CAAM N° 2003841 - dossier du CE N°445363
- 24) Dossier du TA N°2004126 - dossier du CE N°
- 25) Dossier du TA N°2004299- dossier de la CAAM N° 20MA 0405
- 26) Dossier du TA N°2004383- dossier du CE N° 446437
- 27) Dossier du TA N°-2004875- dossier du CE N°447334
- 28) Dossier du TA N°-2005061 - dossier du CE N°448246
- 29) Dossier du TA de Paris N°2021779 - dossier du CE N°448171
- 30) Dossier du TA de Paris N°2022018 - dossier du CE N°448235
- 31) Dossier du TA de Paris N° 2022041 - dossier du CE N°448300
- 32) Dossier du TA Nice N° 2100046
- 33) Dossier du TA Nice N° 2100088